

# VINCENT DUPUIS

Université McGill

## Voix féminine et stratégies rhétoriques dans « La .i. Epistre Invective » d'Hélisenne de Crenne

---

Dans leur étude des écrits d'Hélisenne de Crenne, Diane Desrosiers-Bonin et Jean-Philippe Beaulieu abordent à juste titre un des aspects les plus significatifs des *Epistres familières et invectives*, parues en 1539, c'est-à-dire l'importance de la figure auctoriale<sup>1</sup>. Ce recueil<sup>2</sup>, composé de huit lettres familières et de cinq lettres invectives adressées à divers destinataires, non seulement aborde la question de l'accès des femmes à l'écriture, mais encore se distingue par la voix féminine qu'il met en scène. Nous nous proposons d'examiner la portée polémique de ces lettres, en particulier de « La .i. Epistre Invective » : portée qui naît, entre autres stratégies, du déplacement de la démonstration d'innocence sur le plan délibératif. En effet, les différents axiomes qui composent l'argumentaire de ce texte découlent des lieux communs formant la « nature » féminine : ils supposent un « milieu topique sous-jacent, c'est-à-dire un terrain commun entre les entreparleurs<sup>3</sup> ». L'auteure y réfléchit à partir de la *doxa* commune; elle ne tente pas d'opérer sa défense à partir d'une position paradoxale, isolée et donc amputée d'une possibilité de dialogue, mais bien en se prêtant au jeu du probable et du renversement des prémisses du discours adverse. Chez Hélisenne de Crenne, la topique<sup>4</sup> de la nature féminine fait plus que donner accès au lieu de l'*inventio*; elle fournit la matière première d'une défense qui appartient en propre au genre délibératif. Aussi bien, tout se passe comme si cette topique permettait de penser une conception binaire et antithétique de la femme : « modeste » et « tempérée » d'une part, « impudique » et « lascive » d'autre part, la nature

féminine apparaît simultanément traversée par deux axiomes antinomiques.

## I. Une opposition

Organiser sa défense selon une construction antithétique, c'est s'inscrire dans le sillon de l'*ars rhetorica* qui fournit les procédés de neutralisation de la parole adverse. Hélisenne privilégie manifestement cette technique, qui consiste à reprendre les arguments de l'adversaire pour mieux leur opposer une résistance. C'est d'ailleurs ce qui justifie le rappel systématique de sa nature chaste et prude, dans le but de contrer les accusations d'infidélité. Associé à la vérité sur le plan éthique, *ce topos* apparaît comme le pivot de sa défense :

La justice publique & toutes ses peines m'as inferées, pour ce que trop facilement aux detracteurs tu prestes foy. Tu t'es rendu credule à ceste ignorante generation servile : laquelle croyant, t'a donné occasion d'une mentale sollicitude, dont n'esté en ta faculté te liberer : Parquoy la precipiteuse charge de ton cueur, a telle ymagination t'a conduit, que tu as estimé cela (que pour eviter ociosité j'ay escript) eust esté par moy composé, pour faire perpetuelle commemoration d'une amour impudique. Et d'avantaige tu crois que telle lascivité se soit en ma personne experimentée. (*EFI*, p. 108)

Dès les premières lignes, le débat est posé entre la scriptrice et cette « ignorante generation » qu'une « ymagination » a dépouillée de raison. Une des particularités du discours contre lequel elle se bat est de travestir les mots et les lieux de la réflexion, d'opérer, dans les présupposés de l'argumentation, une dénaturation de l'*ethos* féminin traditionnel. Pour Hélisenne, la source de cette dénaturation provient d'une interprétation erronée de ses écrits et de la *persona* qui y est suggérée : « [...] car il est facile à conjecturer, que si avec pensée reposée, tu avoys distinctement consideré mes escriptz [c'est-à-dire leur finalité délibérative], tu mueroyes d'opinion »

(*EFI*, p. 109). Une première ambiguïté de la défense attire ici notre attention : c'est celle qui consiste à ne pas réfuter les accusations passées, mais bien à insister sur la posture de femme vertueuse qu'elle construit à travers ses écrits de fiction. Toute la lettre jouera de cette tension entre le recours à une nature féminine pure, plusieurs fois affirmée ( : « qui par la sincérité de ma chaste & modeste vie » (*EFI*, p. 110-111), « je me suis pudiquement conservée » (*EFI*, p. 112), « ma candide innocence » (*EFI*, p. 110), etc.), et la défense de sa propre image, de sa réputation (« Je te supplie dis moy si en diminuant ma bonne reputation, tu pense augmenter la tienne? » (*EFI*, p. 111)). D'une certaine manière, la référence récurrente à la chasteté et à la pudeur tend à faire de l'innocence une qualité « naturelle » d'Hélisenne. Toute la tâche de l'épistolière consistera à imposer son régime de vérité, celui de son innocence personnelle, et à l'opposer à l'image de la femme « lascive » et « concupiscente », tributaire d'une conception négative du sexe féminin.

À l'aspect foisonnant de la langue d'Hélisenne correspond, sur le plan sémantique, la volonté de brouiller la définition même du mensonge. Aussi l'opposition « vérité/mensonge », ou « vérité/imagination », se double d'un autre couple structurant du discours, celui de la « raison/passion ». Si l'équivoque règne autour du faux, étroitement associé à la passion, il ne fait aucun doute que la vérité, dans cette épître, appartient au domaine du raisonnable. La preuve en est l'accent mis sur l'aveuglement de son mari. Cette accusation s'accompagne d'un appel à la raison, à la tempérance : « [...] si tu estoys homme bien considerant, l'impetuosité de ton yre, se devroit refrener [...] » (*EFI*, p. 108). Désireuse de replacer le débat sur le plan de l'argumentation rationnelle, elle aspire du même souffle à le situer dans le champ du probable, de l'opposable, où elle est davantage susceptible, à force de réfutations, d'emporter l'adhésion de ses allocutaires. De fait, la scriptrice n'a rien à gagner en s'isolant de manière paradoxale. Au contraire, le retour à une base topique commune ne peut qu'élargir la portée de sa défense. Ainsi est-il possible de

conclure qu'il existe, dans la logique de cette lettre, une parenté sémantique entre les concepts de vérité/raison/argumentation. De même, le parcours inverse, soit mensonge/imagination, se complète du concept d'évidence, telle que le conçoit Marc Angenot, c'est-à-dire « une thèse qui n'a pas ou n'a plus besoin de raisons, parce qu'elle porte une vérité sans médiation », et dont la finalité relève d'un « phénomène somme toute irrationnel<sup>5</sup> ». En atteste la « commotion de l'âme » du mari d'Hélisenne, qui le trouble tant « que de tous vrais jugements elle [le] prive » (*EFI*, p. 109) et le porte « trop facilement aux detracteurs [à] preste[r] foy » (*EFI*, p. 108).

## II. L'argumentaire

Sur le plan du *logos*, le raisonnement par l'exemple<sup>6</sup> semble avoir préséance sur ceux, plus mineurs, de l'analogie et de l'induction. Il sert principalement à illustrer l'argument qui fait de l'amour une passion contre laquelle on ne peut lutter. « [Q]uelle puissance », en effet, « eust peu empescher, que de tout ce qu'en amours se peult désirer n'eussent esté jouissant » (*EFI*, p. 112). Une vie oisive eut certainement pu contribuer à alimenter l'infidélité d'Hélisenne. Auquel cas, elle eut sombré dans la passion la plus tumultueuse. Mais c'est précisément pour éviter de se compromettre qu'elle dit s'être adonnée à l'« exercice littéraire » :

Si toutes personnes sont de ceste opinion : certainement je treuve la mienne apte à se conformer à eulx, & pource (non que par experience je le saiche : Mais comme en l'exercice literaire j'ay comprins) en parleray, te manifestant qu'a l'endroit des amants, toutes choses difficiles sont possibles, tu te debvrois recorder de ces deux parfaictz amants de Babiloine natifz : lesquelz aupres de la christaline fontaine, la vie laisserent. Ne sces tu (que toute timeur repulsée) que l'amoureuse entreprinse à mort miserable les conduit? (*EFI*, p. 111-112)

L'efficacité de ce raisonnement fondé sur l'*exemplum* repose, d'une part, sur la certitude qu'il est assez « typique pour emporter la conviction<sup>7</sup> », d'autre part sur une stratégie de déplacement du problème, technique de réfutation typique. À première vue, l'exemple invoqué par Hélienne va à contresens de la défense qu'elle tente d'établir, c'est-à-dire qu'il met en scène un personnage féminin adoptant le comportement dont elle est précisément accusée. Mais l'introduction d'une « donnée nouvelle<sup>8</sup> » vient renverser la finalité démonstrative de l'exemple. Elle provoque le passage du raisonnement analogique au raisonnement déductif. Derrière cette stratégie se lit un syllogisme dont les prémisses peuvent se résumer de la manière suivante : 1. Les amants consomment leur amour dans la fougue et la passion; 2. J'ai fui la passion et la douleur par l'exercice littéraire; 3. Par conséquent, j'ai su préserver ma chasteté. Si, à l'instar des amants de Babylone, Hélienne avait connu un amour passionnel qui l'eut, pour reprendre ses mots, en « lascivité submergée », en vain son mari se « fu[t] fatigué de [la] garder » (*EFI*, p. 112). D'un *exemplum in contrarium*, naît un exemple d'autant plus susceptible d'emporter l'adhésion qu'il est confirmé par « l'infiny nombre des amants, qui aux extrêmes perilz se sont exposez » (*EFI*, p. 112). L'*exemplum* de Pâris et d'Hélène fonctionne selon la même logique. Malgré la menace d'une guerre terrible, les deux amants s'éprennent furieusement l'un de l'autre :

Ne scez tu que de la premiere veue que celluy ad-  
vene & strangier, & ceste belle dame s'entreveirent,  
furent leurs affections ferventes, tant conglutinées,  
que du mortifere ravissement prompte conclusion  
prindrent, à laquelle s'ensuivit l'effect, sans que les  
en peult garder la craincte de detracter du vulgaire,  
ne les apparens futurs inconveniens. (*EFI*, p. 112)

Comme dans le cas précédent, l'utilisation de l'*exemplum* historique surprend par sa parenté avec le discours adverse. Cependant, par-delà la stratégie de déplacement qui en détermine l'articulation, ces exemples servent à confronter de

manière antithétique deux conceptions de la nature féminine : binarisme qui doit conduire à la minorisation de la figure de la femme « perty[e] » (*EFI*, p. 111) contre laquelle Hélisenne entend bien se définir.

Enfin, invoquant l'exemple de Claudia qui a, comme elle, été « accusée de n'avoir peu retenu les freins de la concupiscence », Hélisenne se dit capable, « pour manifester l'accusation être fautive » (*EFI*, p. 113), de souffrir les épreuves les plus pénibles. Bien qu'elle ne soit pas susceptible de présenter une « description logique rigoureuse<sup>9</sup> », l'analogie établie entre les persécutions subies par Claudia et Hélisenne vise à construire un rapport de ressemblance entre les deux situations, c'est-à-dire à effectuer un « transfert d'évidence<sup>10</sup> ». L'*exemplum* ainsi utilisé ne nécessite plus de déplacement argumentatif puisqu'il devient, à bien des égards, *a-pari*. Telle Claudia, sous l'auspice de la déesse Vesta, tirant une nef à l'aide d'une simple cordelette, « par la terre seiche sur le gravier jusqu'à Rome », Hélisenne se dit prête à endurer les pires travaux comme gage de sa pureté et de « l'intégrité de [s]on cœur » (*EFI*, p. 112-113). Pareil miracle, ajoute-t-elle, est mentionné dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, où une vierge, accusée « d'avoir fornication commise », et pour prouver « l'accusation être fautive, porta miraculeusement de l'eau en un crible, en signe de pureté & virginité » (*EFI*, p. 113). L'analogie est ici au service de la *vérité* ; elle sert à accentuer la probité d'Hélisenne, constituant une sorte d'exhortation morale à la justice.

Ainsi, ce qui caractérise la totalité des exemples employés par Hélisenne, qu'ils soient *pro* ou *contra*, concerne la question de la finalité qui est recherchée. D'un ensemble hétéroclite d'images et de comparaisons se dégage un principe d'unité : chaque exemple obéit à une visée délibérative. La scriptrice, on le voit, évite habilement de se disculper sur la base d'une démonstration d'innocence. Se plaçant sous le mode de l'argumentatif et du dialogue, elle instrumentalise les topiques constitutives de l'*ethos* féminin, allant jusqu'à engager sa voix – son « double » – à égalité avec celle de son

mari<sup>11</sup>. Autant elle s'efforce de faire valoir sa « patience & incroyable tolérance » (*EFI*, p. 113), autant elle doit, pour pouvoir espérer se faire entendre sur la place publique, faire preuve d'une « temeraire hardiesse » (*EFI*, p. 108), dont le fait même d'argumenter constitue certainement la manifestation la plus polémique.

### III. Les marques du *pathos*

En parlant de la rhétorique du *pathos* dans les écrits de nature polémique, Marc Angenot recense deux importantes marques de la « modulation superficielle du discours », soit l'assertivité (« *martèlement* d'une thèse élémentaire dont la répétition lancinante finit par avoir un effet de suggestion<sup>12</sup> ») et l'agression, principalement sous la forme de l'invective. À première vue, il ne semble pas que l'injure soit aussi présente dans « La .i. Epistre Invective » que dans d'autres écrits d'Hélisenne de Crenne<sup>13</sup>. Les marques du *pathos* s'y relèvent davantage sous la forme de l'indignation, ou encore de la lamentation, en conformité avec les lieux communs qui définissent la parole féminine dans la culture de la Renaissance. En effet, l'épître est ponctuée d'une série d'interjections et d'apostrophes visant à susciter une certaine sympathie à l'égard de sa situation de persécutée. Un seul passage échappe à cette norme : c'est celui, non négligeable, qui ouvre l'épître, et qui souligne d'emblée la « virilité » et le courage dont Hélisenne fait preuve en répondant à l'odieuse accusation dont elle est victime. Loin d'utiliser la formule traditionnelle de la *captatio benevolentiae*, l'épistolière insiste dès l'ouverture sur la douleur provoquée par une telle prise de parole, écorchant au passage ses calomniateurs.

Plus spécifiquement, il est possible de classer les marques du *pathos* dans « La .i. Epistre Invective » entre celles, pathétiques, introduisant les références à la nature féminine, et celles généralement liées au sentiment d'indignation. D'abord, les interjections et formulations liées à l'axiome positivement connoté de la topique féminine

abondent : « Mais hélas je suis timide » (*EFI*, p. 109), « O que ce me serait une grande béatitude, si l'intégrité de mon cœur se pouvoit experimenter » (*EFI*, p. 112-113), « O mere des Dieux si je suis chaste » (*EFI*, p. 113), etc. Il semble que, dans ces cas, le seul mode pathétique soit insuffisant pour garantir la conversion du destinataire à sa cause<sup>14</sup>. La douleur dans l'expression participe d'une démarche persuasive visant ici à convaincre autrement que par des arguments logiques : c'est au moyen de la plainte et des lamentations que sont soulignées les vertus féminines.

Par ailleurs, la défense d'Hélisenne regorge de figures qui expriment la colère provoquée par l'injustice. En témoigne le ton de nombreuses assertions : « O combien je dois detester fortune : puis qu'à l'heure mon infelicité permist que l'ire parlait : & que la discretion se teust » (*EFI*, p. 110). De même, elle dénonce avec fougue la Fortune pour avoir « violement pressé la langue » de son mari, prompt à salir sa réputation :

O medite doncques en quelle calamité ma perverse fortune & ta crudelité m'ont conduite : puis qu'elles ont violement pressé la langue de me charger de la chose non par moy excogitée. [...] Car je presupposoye, que toy estant pour l'heure plus cruel que cruauté, à donner fin à ma vie, seroye merveilleusement prompt. (*EFI*, p. 110)

Assaillie, attaquée et accusée de toutes parts, elle se retrouve stigmatisée, acculée au seuil de sa défense. Ici intervient la stratégie de « l'auto-isolement » ou de l'ostracisation<sup>15</sup>. Convaincue que le fait d'être « seule contre tous » sera gage d'une authenticité supérieure, Hélisenne se présente en victime de la Fortune impitoyable. Usant une dernière fois des ressources du pathos, elle laisse supposer que même sa mort eut laissé indifférent un mari « plus cruel que cruauté ». Ce faisant, l'auteure cherche à attiser la pitié du destinataire, laquelle naît du spectacle de l'injustice, mais aussi et surtout de l'effet produit par les « exclamations » douloureuses qui ponctuent ici et là sa défense. À une époque où règne encore

une franche misogynie, la voix féminine ne peut se passer de ces « supplément[s] pathétique[s]<sup>16</sup> » pour convaincre. En somme, l'appel aux affects du destinataire est toujours, dans cette épître, subordonné aux arguments de type éthique, c'est-à-dire à la mise en valeur du *topos* de la chasteté et de la pudeur féminine.

#### IV. Une posture polémique

La stratégie défensive d'Hélisenne de Crenne repose donc sur l'imposition d'une image positive d'elle-même au moyen des arguments topiques qu'elle trouve à sa disposition. Par ailleurs, aux stratégies rhétoriques se juxtapose également un jeu d'identité, qui cherche à diluer le simple dans le multiple, à occulter la réalité par la fiction; l'autoréférentialité, dans « La .i. Epistre Invective », cède rapidement le pas aux « sphères discursives, de plus en plus savantes et abstraites<sup>17</sup> ». Rappelons que ses détracteurs, loin de se laisser aveugler par le procédé de la duplication, dénonceront le caractère « construit » et « fallacieux » des écrits d'Hélisenne<sup>18</sup>. En témoignent les attaques de son mari, qui, à mots couverts, l'accuse de dissimulation, ou encore de fausse authenticité. Qu'Hélisenne tente de dénoncer l'injustice d'une « offense tresgriefve » (*EFI*, p. 113) n'a donc en soi rien d'étonnant; éviter de se disculper sur la base d'une démonstration d'innocence a, au contraire, davantage de quoi surprendre. « Car puis qu'en mes tendres & jeunes ans : j'ay esté modeste & tempérée, tu ne te doibs persuader, qu'en aage maturée je sois lascive » (*EFI*, p. 108) : voilà bien le seul argument venant invalider la condamnation en se basant sur une nature passée censée corroborer *a fortiori* la nature présente. Ainsi est-il possible d'interpréter le sentiment d'ambiguïté qui se manifeste à la lecture de cette défense comme le fruit d'un genre nouveau, qui révèle son caractère résolument « moderne », et qui devient, comme le souligne Jean-Philippe Beaulieu, « le lieu privilégié du déploiement de l'auto-figuration auctoriale<sup>19</sup> ». Sans doute le brouillage *persona/ethos* imprègne-t-il le

discours au point de rendre discordant, par endroits, le rapport entre le judiciaire et le délibératif. Auquel cas, cela ne peut se faire, de toute évidence, sans doter la prise de parole d'Hélisenne de Crenne d'une redoutable force polémique.

---

### Notes

<sup>1</sup> Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin (dir.), *Hélisenne de Crenne. L'écriture et ses doubles*, Paris, Honoré Champion, 2004.

<sup>2</sup> Nous utilisons la réédition de 1995, *Hélisenne de Crenne, Les Epistres familiales et invectives de ma dame Helisenne*, Jean-Philippe Beaulieu avec la collaboration de Hannah Fournier (éd.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal. Les renvois à cet ouvrage seront indiqués par le sigle EFI suivi de la page.

<sup>3</sup> Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1995 [1982], p. 35. « Si la polémique s'engage, c'est que l'énonciateur suppose [...] que le discours adverse [...] est justiciable de prémisses communes à partir desquelles il peut être réfuté. » En ce sens, « La .i. Epistre Invective » s'inscrit sous le mode du discours agonique : « Le discours agonique [...] suppose un contre-discours antagoniste impliqué dans la trame du discours actuel, lequel vise dès lors une double stratégie : démonstration de la thèse et réfutation/disqualification d'une thèse adverse », *ibid.*, p. 34.

<sup>4</sup> La topique entendue au sens aristotélicien désigne « [...] les vérités probables sous leur forme la plus générale, considérées comme éléments constitutifs de tout raisonnement dialectique », *ibid.*, p. 161.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>6</sup> Voir sur cette question Britt-Marie Karlsson, « Hélisenne de Crenne et la tradition de l'exemplum », dans Eva Ahlstedt et Ingmar Söhrman (dir.), *Paroles sur la langue : études linguistiques et littéraires : mélanges offerts au Professeur Christina Heldner*, Göteborg, Göteborgs Universitet, coll. « Romanica Gothoburgensia », 2009, p. 247-265.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>9</sup> Maurice Dorolle, *Le Raisonnement par analogie*, Paris, Presses universitaires de France, 1949, p. 53. En effet, les arguments employés par Hélienne relèvent bien davantage, comme il a été démontré, de l'ordre de l'*ethos* et du *pathos*, aux dépens du *logos*, utilisé avec plus de parcimonie dans « La .i. Epistre Invective ».

<sup>10</sup> M. Angenot, *op. cit.*, p. 197. En apparence étroitement lié à l'analogie, le raisonnement par *exemplum*, comme l'affirme Angenot, est peut-être davantage de type inductif : « L'exemple est un raisonnement où l'on établit un fait *particulier* [en l'occurrence la présomption d'innocence] par un ou plusieurs faits semblables qui se rapportent à la même idée générale », *ibid.*, p. 196.

<sup>11</sup> « Dans une inversion des stéréotypes habituels, c'est la réaction de l'homme, et non pas de la femme, qui est irrationnelle et excessive [...] ; il s'agit de saper l'*ethos* du mari, afin de convaincre le public, de vaincre le mari, et de remporter le débat », Emily Butterworth, « Les *Epistres invectives* d'Hélienne de Crenne (1539) », dans Didier Girard et Jonathan Pollock (dir.), *Invectives : quand le corps reprend la parole*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, coll. « Études », 2006, p. 180.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>13</sup> Voir Claude La Charité, « Hélienne de Crenne et l'infinie variété de la lettre invective », *Rhetorica : A Journal of the History of Rhetoric*, vol. XXVIII, n° 4, automne 2010, p. 408-428.

<sup>14</sup> « Certes, la simple argumentation ne suffit pas : l'écrivain est toujours à la recherche d'un supplément pathétique qui lui garantirait une adhésion affective, sinon même une alliance aveugle et viscérale de la part de son auditoire », *ibid.*, p. 250.

<sup>15</sup> L'épître exhibe ici ce qui peut paraître comme une contradiction par rapport aux stratégies rhétoriques globales de la défense. Soulignons que la stratégie de l'ostracisation n'est employée qu'en vue de soutenir ces « suppléments pathétiques », et qu'elle ne colore en aucun cas les caractères logique et éthique de son discours.

<sup>16</sup> M. Angenot, *op. cit.*, p. 250.

---

<sup>17</sup> J.-P. Beaulieu, « Marguerite Briet », *loc. cit.*, page consultée le 27 mai 2013.

<sup>18</sup> Voir l'article de Marilyne Audet, « "Artificielles et coulourées mensonges" : la question du simulacre dans *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* (1539) d'Hélisenne de Crenne », (*Dalhousie French Studies*, vol. LXXXV, hiver 2008, p. 43-49), dans lequel l'auteure analyse la *persona* d'Hélisenne dans *Les Epistres familières et invectives* à travers la notion de simulacre.

<sup>19</sup> Jean-Philippe Beaulieu, « *L'Avison Christine* ou la tentation autobiographique », *Littératures*, n° 18 - *L'Écriture des femmes à la Renaissance française*, Département de langue et littérature françaises, Université McGill, 1998, p. 26.